

Procès-verbal de la réunion
du Conseil Municipal du mercredi 20 avril 2011

L'An deux mille onze, le vingt avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Mme LANCO Danielle, Maire de FLAVY-LE-MARTEL.

Etaient présents : Mme LANCO – M. VAN ISACKER – M. LEFEVRE – Mme TATIN – Mme NOIZET – M. JULIEN – M. PETITNIOT – M. GARY – M. LEGRAIN – M. MOUFLIER – M. FAUQUEMBERGUE – M. DUBOIS – M. ROSA – Mme GROGNET – Mme DERUERE – Melle DEHAUSSY – M. CARPENTIER.

Absents : M. MAQUET – Mme BENOÎT.

Secrétaire de séance : M. PETITNIOT Joël.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2011

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 février 2011 est adopté à l'unanimité.

2. Elaboration du Plan Local d'Urbanisme : débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable – Adaptation du document pour permettre l'intégration des dispositions du Grenelle II de l'environnement

Par délibération du 25 juin 2010, le Conseil Municipal a validé le document de présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable, pièce essentielle du P.L.U.

Suite au vote de la loi portant engagement national pour l'environnement, dite loi Grenelle II adoptée le 12 juillet 2010, les Plans Locaux d'Urbanisme voient leur contenu évoluer, ces documents devant intégrer les dispositions du Grenelle II lors de leur prochaine réunion et au plus tard le 1^{er} janvier 2016.

Le P.L.U de FLAVY-LE-MARTEL étant en cours d'élaboration, le Conseil Municipal décide de prendre en compte dès maintenant ces nouvelles obligations dans le Projet d'Aménagement et de Développement durable, afin d'éviter une révision du nouveau document d'urbanisme dans un proche avenir.

3. Modification du résultat de fonctionnement de la Commune à la clôture de l'exercice 2009 après reversement du résultat d'exécution de la Caisse des Ecoles

Suite à la dissolution de la Caisse des Ecoles prononcée par délibération du Conseil Municipal du 8 juin 2009, le résultat d'exécution soit 1 581,34 € a été reversé au budget communal.

En conséquence, le résultat de fonctionnement de la commune à la clôture de l'exercice 2009 est porté à 397 174,40 € au lieu de 395 593,06 € initialement.

Le Conseil Municipal approuve cette modification du résultat de clôture de l'exercice budgétaire 2009 et sa répartition.

4. Compte Administratif 2010 et compte de gestion du Trésorier – Affectation des résultats de l'exercice précédent

Madame le Maire présente à l'Assemblée le compte administratif 2010 qui révèle un excédent net de 306 405,44 e à la clôture de l'exercice 2009.

Les résultats de l'exercice 2010 s'établissent comme suit :

*** Section de fonctionnement**

Dépenses = 722 699,25 €

Recettes = 868 155,31 €

Résultat = excédent de 145 456,06 €

*** Section d'Investissement**

Résultat à la clôture de l'exercice 2009 = déficit de 69 353,78 €

Dépenses = 235 099,52 €

Recettes = 188 817,43 €

Résultat = déficit de 46 282,09 €

Les restes à réaliser de la Section d'Investissement s'élèvent à 160 212,14 € en dépenses et 109 164,34 € en recettes, soit un déficit de 51 047,80 €.

Le résultat définitif révèle un excédent net de 285 177,83 € qui sera repris à l'article 002 « Excédent de Fonctionnement reporté » du budget 2011.

La présidence de la séance est ensuite confiée à M. VAN ISACKER Eric pour le vote du compte administratif du Maire qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal adopte également une délibération relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier pour l'exercice 2010.

5. Vote du taux des taxes directes locales pour 2011

Le Conseil Municipal décide de reconduire les taux appliqués en 2010 et inchangés depuis 1993, à savoir :

- Taxe d'habitation = 16,39%
- Foncier bâti = 18,04%
- Foncier non bâti = 39,86%

6. Budget 2011

Le budget 2011 est voté après adoption du compte administratif 2010, permettant la reprise de l'excédent net dégagé soit 285 177,83 €.

Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement sont arrêtées à la somme de 1 157 900€, la section d'investissement étant équilibrée pour un montant de 759 055 € intégrant les restes à réaliser sur exercice antérieur.

Les principales opérations d'investissements retenues au budget 2011 sont l'achat d'un nouveau tracteur pour les services techniques, l'acquisition d'une parcelle de terrain pour permettre le désenclavement du projet d'extension du lotissement de l'OPAL Rue Fernand CAZE, la réfection de la rue des 3 Ruelles.

7. Demandes de subventions au titre de la D.E.T.R – Année 2011

Le Conseil Municipal décide de présenter 3 dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires Ruraux 2011, suivant l'ordre de priorité défini ci-après :

- 1) Acquisition d'un tracteur pour les services techniques communaux ;
- 2) Remplacement des portes extérieures de l'Ecole PARADIS ;
- 3) Remplacement du véhicule utilitaire de la commune.

8. Réalisation d'un emprunt pour financement des travaux d'aménagement de la voie communale n° 32 (liaison FLAVY-LE-MARTEL – FRIERES-FAILLOUËL)

Après examen des différentes propositions qui lui sont soumises, le Conseil Municipal décide d'adopter une délibération autorisant la réalisation d'un emprunt de 100 000 € (prêt à taux fixe et échéance choisie – taux = 4,41 % - durée = 12 ans – échéance annuelle) auprès de la Caisse d'Epargne de Picardie pour le financement des travaux de réfection de la voie communale n°32 (liaison FLAVY-LE-MARTEL – FRIERES-FAILLOUËL).

9. Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal décide, suite à l'avis favorable du Comité Technique Paritaire rendu le 29 mars 2011, la suppression du poste de secrétaire de mairie à temps complet, l'agent titulaire de l'emploi ayant été promu au grade d'attaché avec effet du 1^{er} novembre 2010.

10. Prise en charge d'une indemnité de sinistre

Le Conseil Municipal accepte l'indemnité de 1 157,74 € versée par la Compagnie GROUPAMA, Assureur de la commune à la date du sinistre, correspondant au montant de la facture réglée par la commune suite au sinistre déclaré en août 2010 à l'église (bris de vitrail).

11. Approbation du dossier de classement des voies communales

L'Assemblée, après avoir pris connaissance du tableau de classement des voies communales et des places publiques de la commune de FLAVY-LE-MARTEL après mise à jour par les Services de la Direction Départementale des Territoires et après en avoir délibéré, approuve ce document.

12. Programme de travaux de voirie subventionnés par le Fonds Départemental de Solidarité au titre de l'exercice 2011

Le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Général l'attribution d'une subvention en vue de l'exécution des travaux de réfection de la rue des 3 Ruelles, soit un linéaire de 247 m =

- Estimation prévisionnelle de l'opération = 95 600 € H.T soit 119 121,60 € T.T.C ;
- Montant subventionnable hors taxes = 74 100 € ;
- Montant de la subvention = 36 309 €.

13. Demande d'adhésion de la Ville de SAINT-QUENTIN à l'USEDA

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la demande d'adhésion formulée par la Ville de SAINT-QUENTIN.

14. Adhésion de la commune au Comité du Souvenir Français de SAINT-QUENTIN et Environs

Madame le Maire donne connaissance à l'Assemblée du courrier en date du 25 février 2011 adressé par M. le Président du comité du Souvenir Français de SAINT-QUENTIN et Environs rappelant les différentes missions de cette association nationale reconnue d'utilité publique.

- conserver la mémoire de celles et ceux qui sont morts pour la France ;
- veiller et participer à l'entretien de leur tombe ;
- transmettre le flambeau du souvenir aux générations successives.

Une cocarde du Souvenir Français a ainsi été apposée sur la stèle érigée à l'entrée de l'agglomération par l'Amicale de la 2^{ème} D.B en 1950, en souvenir de l'épopée du Maréchal LECLERC en juin 1940.

Pour les communes, l'adhésion à cette Association représente le versement d'une cotisation annuelle fixée à 80 €.

Le Conseil Municipal,
après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
décide à la majorité l'adhésion de la commune de FLAVY-LE-MARTEL au Comité du Souvenir Français de SAINT-QUENTIN et Environs.

15. Attribution d'une subvention complémentaire à la Coopérative Scolaire de l'école primaire

Madame le Maire donne connaissance à l'Assemblée du courrier en date du 28 mars 2011 adressé par Mme la directrice de l'école primaire sollicitant la prise en charge par la Commune des frais de déplacement en bus des élèves de l'Ecole Joseph PARADIS au Pôle Communautaire de CLASTRES à l'occasion des prochaines Olympiades prévues le 9 juin prochain.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,

décide à la majorité d'allouer une subvention de 204 € à la Coopérative Scolaire de l'école primaire pour financer ce transport, correspondant au montant de la facture réglée en 2010.

16. Location du droit de pêche à l'étang communal (Section A n° 32 – lieudit « Le Grand Marais »

Depuis 1986, la Commune procède annuellement à la location de parts de pêche à l'étang communal dit « du Grand Marais », cadastré Section A n° 32, d'une superficie de 1 ha 66 a 75 ca.

Le Conseil Municipal, considérant la désaffection constante et irréversible des actionnaires constatée depuis ces 3 dernières années, décide à la majorité de mettre un terme à ce mode de location à la fin de l'année 2011, et demande que les actionnaires restants soient informés de cette décision dans les meilleurs délais.

Une réflexion sera engagée prochainement sur les modalités de dévolution du droit de pêche sur ce plan d'eau à compter du 1^{er} janvier 2012.

Questions diverses

1) Fonctionnement de l'éclairage public

L'USEDA (Union des Secteurs d'Énergie du Département de l'Aisne) nous a informés d'une hausse sensible de la facture d'énergie suite à la revalorisation des tarifs d'EDF.

Une réflexion va être engagée prochainement sur les coûts et modalités de fonctionnement de ce service.

Le Conseil Municipal décide majoritairement d'organiser une consultation permettant de recueillir la position des administrés sur cette question avant d'en délibérer lors de sa prochaine réunion.

Questions d'initiative

- Mme GROGNET Marie : - s'insurge une nouvelle fois contre le problème récurrent des pannes d'éclairage public sur le secteur de la rue André BRULE situé en entrée d'agglomération depuis CUGNY et sollicite la mise en place d'une signalisation des îlots de sécurité ;
- M. LEGRAIN Hervé : - signale la présence de nombreux « nids de poule » dans différentes rues de la localité ;
- M. PETITNIOT Joël : - savoir assumer ses responsabilités et ne pas les fuir quand une décision est prise en réunion ;
- M. JULIEN Patrick : - préconise l'achat d'un nouveau matériel de sonorisation en remplacement de l'équipement actuel devenu obsolète (proposition adoptée à la majorité) ; en conséquence, la dépense estimée à 1 500 € sera inscrite au budget 2011 en section d'investissement ;
- demande la réalisation urgente d'un dispositif de drainage dans l'espace de dispersion des cendres des défunts au Jardin du Souvenir ;
- M. MOUFLIER Alain : - sollicite un balayage des caniveaux aux abords du Monument aux Morts à l'occasion de la prochaine cérémonie du Souvenir des Déportés ;
- adresse ses remerciements pour l'amélioration de la signalisation implantée sur la nouvelle voirie créée par Réseau Ferré de France parallèlement à la ligne SNCF AMIENS – LAON.

Pour extrait conforme
Flavy-Le-Martel, le 17 mai 2011

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Joël PETITNIOT

Danielle LANCO